Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT D'EVRY-COURCOURONNES

COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

POINT N° 8.2

OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE - RATTACHEMENT DES RUES DE CORBEIL-ESSONNES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1ER DEGRE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 45
Présents : 31
Votants : 39

Ne prend pas part au vote : 0
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 8

Nous, soussigné, maire de la commune de Corbeil-Essonnes, certifions avoir fait afficher à la porte de la mairie et publier sur le site internet de la ville le 21 décembre 2023, la liste des délibérations examinées le 20 décembre 2023.

Le maire,
Signé : B. PIRIOU

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de décembre, à 18 h 00.

Le conseil municipal de la commune de Corbeil-Essonnes dument convoqué le 14 décembre 2023 par le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Bruno PIRIOU, maire, en session ordinaire.

Présents : B. PIRIOU - M. NOUAILLE - E. TOURÉ - R. JOURDIN - A. DOUCOURÉ - F. PYOT - S. LOUZE - O. SEGURA - F. CHOURFI - P. GAUTHEREAU - I. RIGGIO - S. RENARD - H. BOUKOUBAA - F. LOPEZ - C. BOUANZI - H. PAVAMANI - A. JELLAD - H. JACQ - F. ARNOULD-LAURENT - F. LALLEMAND - M. PODOLAK - B. LE DROUMAGUET - J. KINKELA KIPUNI - A. KORKMAZ - F. DROGUET - J.M. SIRAMY - F. GARCIA - S. CAPRON - J.F. BAYLE - E. BRETON - A. MARIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : P. PRIGENT ayant donné pouvoir à C. BOUANZI - J. PICARD ayant donné pouvoir à H. PAVAMANI - S. DAYANI ayant donné pouvoir à J.M. SIRAMY - M. AISSA ayant donné pouvoir à P. GAUTHEREAU - C. JUBIN ayant donné pouvoir à F. PYOT - A. MALITTE ayant donné pouvoir à F. GARCIA - V. AYKUT ayant donné pouvoir à S. CAPRON - S. KETFI ayant donné pouvoir à E. BRETON.

Absents : M. SOAVI - O. DRAMÉ - C. BIGARNET - P. VANDENHEEDE - R. CAUDRON - J.L. RAYMOND.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil : A. JELLAD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- date de sa publicité et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 131-5 et L. 212-7,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 28 mai 2009, 9 juin 2012, 20 janvier 2014, 2 décembre 2014, 7 décembre 2015, 22 janvier 2018 et 14 décembre 2020 relatives à la détermination du ressort des écoles publiques de la commune – rattachement des rues de la commune aux groupes scolaires du 1er degré : sectorisation scolaire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 janvier 2016 relative à la modification partielle de la sectorisation scolaire de la commune de Corbeil-Essonnes - rattachement des nouvelles voies du quartier de la papeterie à l'école primaire Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz – Germaine-Tillion,

Considérant que la commune de Corbeil-Essonnes dispose actuellement de 15 écoles maternelles, 15 écoles élémentaires et de 2 groupes scolaires primaires,

Considérant qu'en application de l'article L. 212-7 du code de l'éducation, le ressort des écoles publiques d'une commune est déterminé par délibération du conseil municipal,

Considérant que la croissance démographique de la commune et l'implantation de nouveaux programmes immobiliers rendent nécessaires une refonte partielle de la sectorisation scolaire de la commune,

Considérant que les inscriptions scolaires dans les écoles publiques communales du premier degré sont effectuées selon le secteur de résidence de la famille ou du parent ayant la charge de l'enfant,

Vu le projet de tableau précisant les nouveaux périmètres de chaque secteur concerné, ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission municipale affaires scolaires/culture/jeunesse et sports en date du 5 décembre 2023,

Sur proposition de monsieur le maire,

Après examen et délibéré :

- **Décide** de modifier le ressort de certaines écoles primaires publiques de la commune de Corbeil-Essonnes, tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

- **Décide** que cette nouvelle sectorisation scolaire sera applicable pour l'ensemble des préinscriptions scolaires du 1er degré effectuées auprès de la commune à compter du 1er janvier 2024 pour la rentrée scolaire 2024-2025,

- **Précise** que le ressort des autres écoles publiques de la commune, non modifié par la présente délibération, demeure en vigueur,

- **Autorise** monsieur le maire ou l'adjoint au maire délégué à signer tout acte en vue de l'exécution de la présente délibération,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

- **Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance, le 20 décembre 2023, et ont signé, au registre, les membres présents.

Bruno PIRIOU
MAIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE & ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-MACE

secteur scolaire BAS-TARTERETS à compter de janvier 2024

BAS-TARTERÊTS (chemin des)
BELLEVUE (impasse)
COURBET (rue Gustave) du n° 1 au n° 27 et du n° 2 au n° 24
~~DARBLAY (avenue) du n° 1 au n° 39 (y compris les chiffres pairs)~~
DASSAULT (avenue Serge) du n° 1 au n° 51
~~DELACROIX (rue Eugène)~~
DUCLOS (rue Armand)
~~EIFFEL (rue Gustave)~~
GILBERT (rue)
GRAVIER (rue Alfred)
LAFAYETTE (rue)
LECLERC (rue du Général)
LYCEE (chemin du)
MONTAGNE-DES-GLAISES (rue de la) du n° 1 au n° 43 et du n° 2 au n° 44
RACINE (rue)
ROBIN (rue Charles)
ROPS (rue Félicien)
~~SEINE (rue de)~~
SEMARD (rue Pierre)
TARTERETS (sentier des)
ZOLA (rue Emile) du n° 1 au n° 87 et du n° 2 au n° 86

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE PASTEUR
& ECOLE ELEMENTAIRE Jacques-BOURGOIN

secteur scolaire DU BAS-COUDRAY à compter de janvier 2024

ABELARD (rue)	HELOÏSE (rue)
ARCHE (rue de l')	JOZON (rue charles)
ARQUEBUSE (rue de l')	JUSSY (rue de)
~~BARRE (rue de la)~~	KRUGER (rue)
BAS-COUDRAY (rue du)	LAMARTINE (rue)
BAS-VIGNONS (rue des) + (chemin des)	~~LEMAIRE (rue Jules)~~
BESSIN (rue)	LARREY (rue du Baron)
BOTHA (rue)	PASQUET (rue du Capitaine)
BOUCHERIE (rue de la)	MAILLOL (rue Aristide)
BOURDELLE (rue Antoine)	MAUZAISSE (quai)
BOURGOIN (Quai Jacques)	MERCIER (rue Albert)
CARNOT (av) du n° 92 à n° 100 et du n° 93 à n° 99	MOULIN (place Jean)
CASSIN (rue René)	NAGIS (rue de) (la totalité)
CASTORS (place des)	NEUVE-NOTRE-DAME (rue)
C.G.B. (chemin du) du n° 1 au n° 31	NOTRE-DAME (rue)
~~CHAMPLOUIS (rue) du n° 15 à fin et du n° 16 à fin~~	ORMES (allée des)
CHARBON-BLANC (rue du)	PARC DE NAGIS (chemin du)
CHEVALIER (rue)	PRETRES (ruelle des)
CLAUDEL (rue Camille)	QUARANTAINE (rue de la)
~~CULLION (rue de)~~	RAYNAUD (rue Fernand)
DAUFELD (rue Michel)	REMOIVILLE (rue)
DAUPHINE (rue de la) du n° 1 à fin	REMPARTS (rue des)
DAUMIER (rue Honoré)	RODIN (rue Auguste)
DEGAS (rue Edgard)	ROSIERS (rue des)
DREZET (rue Charles)	SABATIER (rue)
DUNANT (bd Henri) du n° 2 au n° 72 et du n° 1 au n° 59	SAINT-NICOLAS (rue)
~~ESSONNE (quai de l')~~	SAINT-SPIRE (Cloître)
FOSSES (rue des)	SAINT-SPIRE (rue)
GOURDET (rue Emile)	TIR (rue du)
GOURNAY (rue de) du n° 1 au n° 51 et du n° 2 au n° 60	TISSEURS (rue aux)
GOURNAY (rue de) du n° 53 à fin et du n° 62 à fin	TRIPERIE (rue de la)
HALAGE (chemin de)	TROU-PATRIX (rue du)
HAYMON (Place du Comte)	VENDRIES (rue Léopold)
	~~VIGIER (rue)~~
	VILLOISON (rue de)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 21/12/2023

ECOLES ELEMENTAIRES Jules-FERRY & Paul-BERT
ECOLE MATERNELLE H.WALLON-L.CASSE

secteur scolaire ESSONNES-ROBINSON à compter de janvier 2024

ABREUVOIR (rue de l')	MARCHAND (rue)
ALOUETTE (rue de l')	MINERVA (impasse)
ANGOULEME (rue d') du 1 au 49 et du 2 au 84	MORT-VOISIN (ruelle du)
ARC (rue Jeanne D')	NAGIS (rue de) du n° 46 à fin et du n° 43 à fin
BERTEAUX (rue Maurice)	11-NOVEMBRE-1918 (rue du)
BERTHOLLET (rue)	PARC (impasse du)
CASSE (place Léon)	PARIS (rue de)
~~CHERRIERE (rue Henri)~~	PLANCHETTE (rue de la)
~~CLOS-DU-CYGNE (sentier du)~~	POMMEREAU (passage)
COMBES-MARNES (bd)	POUDRERIE (rue de la)
DE-LATTRE-DE-TASSIGNY (rue du Maréchal) du n° 26 à fin et du n° 47 à fin	REINE-INGEBURGE (rue de la)
DEVERSOIR (rue du)	ROBERT (rue Louis)
DOUMER (rue Paul)	ROBESPIERRE (espace)
ESSONNE (allées de l')	ROBINSON (rue de)
ESSONNES (place d')	ROCHES-SAINT-JEAN (chemin des)
FERAY (rue) du n° 85 à fin et du n° 84 à fin	ROCHES-SAINT-JEAN (voirie des)
GLACIERE (rue de la)	~~SAINT-LOUIS (rue)~~
GRANDS-ARBRES (allée des)	SEGHERS (rue Pierre)
HUGO (rue Victor)	SEURAT (rue Ferdinand)
JAURES (avenue Jean) du n° 1 au n° 75 et du n° 2 au n° 76	SINDELFINGEN (place)
LAGUIDE (rue Fernand)	SPINEDI (rue Robert)
LAMINOIR (rue du)	TROIS-CARREAUX (sentier des)
LAVOISIER (rue)	VAILLANT-COUTURIER (place)
LEGRIS (rue du Père)	VALLES (boulevard Jules)
~~LIBERTE (rue de la)~~	
LONGAINES (chemin des)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLES MATERNELLES Paul-LANGEVIN, LA SOURCE André MALRAUX & ECOLES ELEMENTAIRES Paul LANGEVIN, Paul ELUARD, André MALRAUX

secteur scolaire DE MONTCONSEIL à compter de janvier 2024

ALLENDE (avenue du Président)	~~LARREY (rue du Baron)~~
AUBEPINE (allée de l')	LECUYER (rue Alfred)
BARTHELEMY (rue)	LILAS-BLANCS (rue des)
BELVEDERE (rue du)	MONTCONSEIL (Centre Commercial de)
BERREAU (rue Henri)	MONTCONSEIL (cité de)
BEZINE (rue André)	MONTCONSEIL (place)
BOUDOUARD (rue Octave)	MOZARDS (chemin des) en totalité
BROSSOLETTE (avenue Pierre)	MYOSOTIS (allée des)
BUA (rue Léon)	NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (rue)
CASSADAMONT (rue Edouard)	ORMES (allée des)
CASSIN (rue René)	~~PARC DE NAGIS (chemin du)~~
~~CASTORS (place des)~~	PAUL (rue Marcel)
C.G.B. (chemin du) *du n° 33 à fin*	PIAF (rue Edith)
COTTAGE (rue du)	PERCENEIGES (allée des)
~~DAUPHINE (rue de la) du n° 2 à fin~~	PIERRE (rue René)
~~DAUPHINE (rue de la) du n° 17 à fin~~	POYPE (rue Roland de la)
DAUPHINE (ruelle de la)	PRIEURE (rue du)
DREVET (rue Louis)	PRIMEVERES (allée des)
~~DUNANT (bd Henri) du n° 7 à 51 fin et du n° 8 à 50~~	PRUNUS (rue des)
EDELWEISS (allée des)	RAULT (rue Léon)
ERABLES (rue des)	ROSES (rue des)
FONTAINEBLEAU (bd de) en totalité	~~SABATIER (rue)~~
FRÊNES (rue des)	SENONS (place des)
GILLES-DE-CORBEIL (rue)	SOLDJENIDSYNE (rue Alexandre)
~~GOURNAY (rue de) du n° 53 à fin et du n° 62 à fin~~	TRHOËNES (allée des)
GLYCINES (allée des)	TULIPES (allée des)
HOPITAL (rue de l')	~~VENDRIES (rue Léopold)~~
JARRY (rue Alfred)	VILLAS (rue des)
KUTTLER (rue Jean)	VIOLETTES (allée des)
~~LAMARTINE (rue)~~	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE & ECOLE ELEMENTAIRE LA NACELLE

secteur scolaire LA NACELLE à compter de janvier 2024

ALZIRA (place d')	
ANGOULEME (rue d') du n° 86 à fin et du n° 51 à fin	
BARBIER (rue Lucien)	
BERNARDIN-DE-SAINT-PIERRE (rue)	
DELCOURT (impasse)	
ESSONNES-A-VILLABE (chemin d')	
HESSELIN (rue Louis)	
JOYEUX (rue Louis) du n° 55 à fin (aucun n° en face)	
~~LAGUIDE (rue Fernand)~~	
LECOUILLARD (boulevard Louis)	
NACELLE (rue de la)	
PAUL-ET-VIRGINIE (rue)	
PAPETERIE (rue de la) du n° 2 au n° 16 et du n° 1 au n° 83	
PAPYRUS (impasse du)	
PETIT-PONT (rue du)	
~~ROCHES-SAINT-JEAN (chemin des)~~	
~~ROCHES-SAINT-JEAN (sentier des)~~	
~~ROCHES-SAINT-JEAN (voirie des)~~	
VAUX (chemin de)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ-GERMAINE TILLION
ECOLE PRIMAIRE
secteur scolaire LA PAPETERIE à compter de janvier 2024

ASSIGNATS (impasse des)	
BERANGER (rue Alphonse)	
BOUVET (rue Jean)	
CAILLETTES (rue des) du n° 2 au n° 30 et du n° 1 au n° 29	
DIDOT-SAINT-LEGER (rue)	
ECREVISSE (impasse Jean-Guillaume)	
LOUIS-NICOLAS-ROBERT (rue)	
MOULIN-A-FOULON (rue du)	
PAPETERIE (rue de la) du n° 18 au n° 110 et du n° 85 au n° 117	
PAPETERIE (impasse de la)	
PIESTRE (rue Jean)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE & ECOLE ELEMENTAIRE THEODORE-STEEG

secteur scolaire MOULIN-GALANT à compter de janvier 2024

BERT (rue Paul)	LE-MAISTRE (rue Jehan)
BOUCHETS (impasse des)	LORITTES (chemin des)
BRASSENS (rue Georges)	MARAIS (rue des)
BRUNOT (rue Raymond)	MOULIN-GALANT (gare de)
CAILLETTES (rue des) du n° 31 à fin et du n° 32 à fin	MOULIN-GALANT (place)
CANAL (impasse du)	PAPETERIE (rue de la) du n° 112 au n° 198 et du n° 119 à fin
CHENE (rue du)	PLACE (impasse de la)
~~DIDOT-SAINT-LEGER (rue)~~	POT-D'ETAIN (rue du)
FERTE-ALAIS (chemin de la)	RONFLEURS (chemin des)
FLEURS (rue des)	SAINT-LAZARE (rue)
GARCIA-LORCA (rue Federico)	SAINT-LOUIS (impasse)
GRANDE-RUE	VIGNES (sentier des)
GEOFFROY (rue Jules A.)	
GUTEMBERG (rue)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE L'INDIENNE & ECOLE ELEMENTAIRE GALIGNANI

secteur scolaire du CENTRE VILLE à compter de janvier 2024

ALSACE-LORRAINE (rue d')	GAZ (rue du)
APPORT- PARIS (quai de l')	GRAND-PIGNON (rue du)
BARBUSSE (place Henri)	INDIENNE (rue de l')
BARRE (rue de la)	LECLERC (rue du Général)
BRIAND (allées Aristide)	LUCOTTE (rue du Général)
CAILLET-DUPOND (rue)	MAURAGE (rue)
CARNOT (avenue) du n° 2 au n° 90 et du n° 1 au n° 91	MICHEL (boulevard Georges)
CHAMPLOUIS (rue) du n° 1 au n° 13 et du n° 2 au n° 14	
CHAMPLOUIS (rue) du n° 15 à fin et du n° 16 à fin	OBERKAMPF (rue)
CHAMP-D'EPREUVES (rue du)	PETIT (rue Edouard)
CHANTERMERLE (avenue de)	PETITES-BORDES (rue des)
CHEVALIERS-SAINT-JEAN (rue des)	PORT-SAINT-GUENAULT (rue du)
CRETE (boulevard)	REPUBLIQUE (rue de la)
COMMANDERIE (rue de la)	ROPS (rue Félicien)
CULLION (rue de)	ROUSSEAU (rue Jean-Jacques)
DARBLAY (avenue) du n° 1 au n° 39 (y compris les chiffres pairs)	SAINT-JUST (espace)
DARBLAY (avenue) du n° 40 à fin	SALMON (rue)
DECAUVILLE (rue)	SALVANDY (Place)
DE-LATTRE-DE-TASSIGNY (rue du Maréchal) du n° 2 au n° 24 et du n° 1 au n° 45	SEINE (rue de)
DOCTEUR-VIGNES (rue du)	VIGIER (rue)
DORMAN (groupe Maurice)	VILLEBOIS-MAREUIL (rue)
ESSONNE (quai de l')	WIDMER (rue)
ESTREE (rue Gabriel D')	
FERAY (impasse)	
FERAY (rue) du n° 1 au n° 83 et du n° 2 à n° 82	
GALIGNANI (Place)	
LEMAIRE (rue Jules)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE S.VEIL
& ECOLE ELEMENTAIRE PABLO-PICASSO

secteur scolaire HAUTS TARTERETS à compter de janvier 2024

ABRICOTIERS (allée des)	LONGAINES (sentier des)
ANQUETIL (rue Jacques)	8-MAI-1945 (avenue et place du)
BAUDELAIRE (rue Charles)	MAINTENANT (avenue Paul)
CERISIERS (allée des)	MANDELA (rue Nelson)
CLOS-LECOMTE (sentier du)	19-MARS-1962 (place du)
COCTEAU (rue Jean)	MATISSE (rue Henri)
CYPRES (allée des)	MONTAGNE-DES-GLAISES (rue de la) du n° 46 à fin et du n° 45 à fin
CYTISES (allée des)	MONTAGNE-DES-GLAISES (avenue de la)
DASSAULT (avenue Serge) du n° 57 à fin	PEPINIERES (rue des)
DE-GAULLE (avenue du Général) du n° 41 à fin et du n° 40 à fin	PERROQUETS (allée des)
DESCARTES (rue)	PETITES-GRANGES (rue des)
DIDEROT (rue)	PHILIPE (rue Gérard)
DOITTAU (rue Paul)	PICASSO (rue Pablo)
FRANCE (rue Anatole)	PECHERS (allée des)
FREUD (rue Sigmund)	POIRIERS (allée des)
GILARDONI-FRERES (rue)	POMMIERS (rue des)
GRANGE-FEU-LOUIS (rue de la)	QUEUILLE (rue Henri)
HAUTS-TARTERETS (chemin des)	REINES-BLANCHES (rue des)
IFS (allée des)	ROBINIERS (allée des)
JAURES (boulevard Jean) du n° 77 à fin et du n° 78 à fin	VERGERS (rue des)
LA-BRUYERE (rue)	VERLAINE (rue)
LA-FONTAINE (rue)	
LIBERTE (rue de la)	
LISSES (route de)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

MATERNELLES Charles-BAUDELAIRE & Arthur-RIMBAUD
ELEMENTAIRES LES-QUATRE-VENTS & JACQUES-PREVERT

secteur scolaire TARTERETS MOYENS (ECOLES BLEUES)
à compter de janvier 2024

BLUM (avenue Léon)
CEZANNE (rue Paul)
COURBET (rue Gustave) du n° 29 à fin et du n° 26 à fin
DE-GAULLE (avenue du Général) du n° 1 au n° 39 et du n° 2 au n° 38
DELACROIX (rue Eugène)
EIFFEL (rue Gustave)
GAUGUIN (rue Paul)
MANDELA (rue Nelson)
RENOIR (rue Auguste)
STRATHKELVIN (avenue de)
ZOLA (rue Emile) du n° 89 à fin et du n° 88 à fin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

JOLIOT-CURIE
ECOLE MATERNELLE & ECOLE ELEMENTAIRE

secteur scolaire ERMITAGE à compter de janvier 2024

BERREAU (rue Henri)	LAFARGUE (rue Paul)
BOUDOUARD (rue Octave)	LE-DU (rue Georges)
CAILLETTES (sentier du Haut des)	MOZARDS (chemin des) du n° 1 au n° 25
CAILLETTES (chemin des)	PASTEUR (rue)
CHERRIERE (rue Henri)	PAUL (rue Marcel)
CLOS-DU-CYGNE (sentier du)	PERVENCHES (allée des)
CURIE (rue Pierre)	PIAF (rue Edith)
CYCLAMENS (allée des)	POTTIER (rue Eugène)
DEPARTEMENT (rue du)	RADOT (rue Charles-Louis)
DUFOUR (rue Adolphe-Marc)	ROSES (rue des)
DUNANT (boulevard Henri) du n° 61 à fin, du n° 74 à fin	ROZIER (rue Raymond)
ERMITAGE (résidence de l')	SAND (rue Georges)
ERMITAGE (place de l')	SAINT-LOUIS (rue)
FONTAINEBLEAU (boulevard de) du n° 50 au n° 118	SEPTEMBER (rue Dulcie)
GOUDIN (rue Georges)	SOLJENITSYNE (rue Alexandre)
JOYEUX (rue Louis) du n° 1 au n° 49 et du n° 2 au n° 48	TATTLER (rue Harry)
KENNEDY (boulevard John) du n° 2 au n° 14 et du n° 1 au n° 49	WEBER (rue André)
KUTTLER (rue Jean)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219101748-20231220-DEL231220N8-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 22/12/2023

ECOLE MATERNELLE PAULINE-KERGOMARD
& ECOLE ELEMENTAIRE LE-PRESSOIR-PROMPT

secteur scolaire PRESSOIR-PROMPT à compter de janvier 2024

AVENIR (rue de l')
BALZAC (rue)
BAUDOIN (rue Louis)
CAVIGNON (chemin de la)
CAVIGNON (sentier de la)
C.G.B. (chemin du) du n° 101 à fin et du n° 102 à fin
ESCARGOT (sentier de l')
HAUTS-VIGNONS (sentier des)
KENNEDY (boulevard John) du n° 16 à fin et du n° 51 à fin
MONCHEFSAILLES (chemin de)
SAINT-LAZARE (chemin)
VACHES (sentier des)
VIGNES-DES-HAUTS-VIGNONS (chemin des)